COMMUNE DE Hoerdt

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Octobre 2026

Date de la convocation : 14 septembre 2026 *transmise le :14 septembre 2026*

Membres élus : 27 *en fonction : 27* *présents :* 20

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de *MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, FUCHS Denis, GEISSLER François*

Excusé ayant donné procuration : *GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MISCHLER Guy, Christophe KOEHL à RIEGEL David, Florence NOBLET à GEISSLER François, Hélène ARNDT à GRATHWOHL Nathalie*

Secrétaire de séance : *Patrice MAGNUS*

2026 083 Lancement d'une consultation pour la mise en place de dispositifs de protection solaire dans les bâtiments communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune d'améliorer le confort thermique des bâtiments communaux et de limiter les effets de la chaleur, notamment durant les périodes estivales ;
Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 80 000 € HT ;

Considérant que les travaux envisagés concernent la fourniture et la pose de différents dispositifs de protection solaire au sein de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du Centre Culturel, certaines prestations étant prévues en option ;

Considérant qu'il convient de procéder à une consultation des entreprises en vue de la réalisation de ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** le lancement d'une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de mise en place de dispositifs de protection solaire dans les bâtiments communaux, pour un montant estimatif de 80 000 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation et à signer les marchés et documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 5.11.26
Publié le 5.11.26
Transmis à la Préfecture le 5.11.26
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Patrice Magnus

Le Maire
Mathieu TAESCH

MAIRIE DE HOERDT
67720